



VILLE DE
Monts

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(exécution de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

**Le mardi 30 juin 2026 à 20 h 30
à l'Hôtel de Ville**

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 mai 2026.

- 1 - DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**
- 2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**
 - 2-1 Règlement intérieur du Conseil Municipal 2026-2032
 - 2-2 Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- 3 - URBANISME**
 - 3-1 Dépôt d'une demande de permis de construire pour la construction d'un restaurant scolaire au 1 impasse du Commerce à Monts
- 4 - FINANCES**
 - 4-1 Compte Financier Unique 2025 - Election du Président de séance
 - 4-2 Compte Financier Unique 2025 - Budget général de la Commune de Monts
 - 4-3 Budget général - Affectation des résultats 2025
 - 4-4 Budget général 2026 - Budget supplémentaire
 - 4-5 Subvention communale exceptionnelle - AS MONTS JUDO/JUJITSU
 - 4-6 Dispositif communal « Pass'Sport Montois » en faveur des familles montoises
- 5 - FONCTION PUBLIQUE**
 - 5-1 Adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Pôle Emploi Public du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale d'Indre-et-Loire
 - 5-2 Création emploi permanent - Agent polyvalent du service scolarité et suppression d'un emploi permanent d'ATSEM
 - 5-3 Création poste permanent - Responsable du service Entretien des locaux et modification de l'ancien poste de coordinatrice de l'entretien des locaux
 - 5-4 Suppression pour création d'un poste permanent à temps complet d'assistante de gestion administrative du Pôle services à la Population
 - 5-5 Création/suppression d'emplois permanents - Ecole Municipale de Musique

Code Postal 37260 - TEL. 02.47.34.11.80

Internet : www.monts.fr - Courriel : contact@monts.fr

- 5-6 Création emploi permanent – Assistant(e) de direction - secrétariat auprès du Maire et des élus
- 5-7 Mise à jour du Tableau des effectifs au 1er septembre 2026

6 - DIVERS

- 6-1 Participation aux charges de scolarité entre les communes de Monts et d'Artannes-sur-Indre
- 6-2 Participation aux charges de scolarité entre les communes de Monts et de Thilouze

7 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**La Maire,
Catherine GAY**

